

Contact Presse

Alexandra Carraz
Responsable presse Annecy 2018
(nationale/internationale)
Mobile : + 33 (0)6 22 86 73 12
alexandra.carraz@annecy-2018.fr




A

LE DOSSIER
DE REQUÉRANCE
DE A À Z

Z

Sommaire

- **A** ... *comme* **Adhésion**
 - **C** ... *comme* **Concept**
 - **D** ... *comme* **Dates des Jeux**
 - **E** ... *comme* **Environnement**
 - **F** ... *comme* **Finances**
 - **H** ... *comme* **Hébergement**
... *comme* **Héritage**
 - **M** ... *comme* **Motivation**
 - **N** ... *comme* **Neige**
 - **S** ... *comme* **Sites sportifs**
 - **T** ... *comme* **Transport**
... *comme* **Temps de trajet**
 - **V** ... *comme* **Village Olympique**
- 

Le 12 mars 2010, le Comité de candidature Annecy 2018 a remis au Comité International Olympique (CIO), son dossier technique de Ville requérante. Ce dossier, rédigé en bilingue français/anglais, répond à un cahier des charges très précis émanant du CIO et se compose de 25 réponses à un questionnaire divisé en 9 thématiques.

Première des grandes étapes qui jalonnent la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, la remise du dossier technique, baptisé « procédure d'acceptation des candidatures », constitue la première phase du processus de sélection du CIO. Cette étape consiste en un examen minutieux, par le CIO, de l'aptitude de chaque ville à organiser des Jeux Olympiques d'hiver réussis en 2018.

À l'issue de cette première phase, le CIO nomme un groupe d'experts et étudie les dossiers qui lui ont été remis. La commission exécutive du CIO choisira les villes qui deviendront villes candidates, le **21 juin prochain** et accèderont ainsi à la phase 2 du processus.

Au cours de **la phase 2**, baptisée **procédure de candidature**, les villes candidates seront invitées à soumettre leur dossier de candidature – en d'autres termes la description détaillée de leur projet olympique – et feront l'objet d'une analyse technique menée par un groupe d'experts – la commission d'évaluation du CIO. Le dossier de candidature devra être remis au CIO le 11 janvier 2011. Cette analyse technique sera publiée sous forme de rapport, lequel sera transmis aux membres du CIO au plus tard un mois avant l'élection de la ville hôte, le 6 juillet 2011.

Rappel du calendrier

PHASE 1

Séminaire d'information du CIO destiné aux villes requérantes 2018
2-5 décembre 2009

Participation des villes requérantes au programme des observateurs à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver
12-28 février 2010

Réponses des villes requérantes au questionnaire du CIO
15 mars 2010

Réunion de la commission exécutive du CIO pour choisir les villes candidates à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018
Fin juin 2010

PHASE 2

Remise des dossiers de candidature au CIO
11 janvier 2011

Publication du rapport de la commission d'évaluation du CIO
Avant le 6 juin 2011

Élection de la ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver de 2018 lors de la 123e Session du CIO à Durban
6 juillet 2011

A ... comme Adhésion

Depuis plus de dix ans, la perspective de l'accueil des Jeux à Annecy fait l'objet d'un large soutien populaire des Annéciens. Un premier sondage, réalisé en janvier 2009 pour la phase de pré-requérance, avait déjà mis en lumière un très large soutien des annéciens et des haut-savoyards pour la candidature.

Cet enthousiasme a été confirmé, non seulement sur le plan local mais aussi national, par l'enquête d'opinion effectuée pour le compte du comité de candidature, entre le 15 et le 19 février 2010, selon les critères requis par le CIO.

Ce sondage apporte plusieurs enseignements :

■ Un large soutien national

88 % des Français sont favorables (dont 48% très favorables) au fait qu'Annecy accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018. Ce soutien populaire est également fort en Rhône-Alpes (83%) et à Annecy (81%).

■ Des Français conscients des effets positifs des Jeux

90% des Français (et 91% des habitants d'Annecy et des habitants des sites retenus pour accueillir les compétitions) perçoivent l'impact positif des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018.

Précisions méthodologiques

Questions posées :

1. *Etes-vous favorable au fait que la ville d'Annecy accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018 ?*

Oui, tout à fait favorable - oui, plutôt favorable - non, plutôt pas favorable - non, pas du tout favorable

2. *Selon vous, le fait d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018 aura-t-il un effet très positif, positif, négatif ou très négatif pour :*

- La ville d'Annecy ; très positif - positif - négatif - très négatif
- La région Rhône-Alpes ; très positif - positif - négatif - très négatif
- La France ; très positif - positif - négatif - très négatif

Domaines couverts :

Annecy et les sites accueillant des épreuves olympiques, la région Rhône-Alpes et la France entière
Sondage effectué entre le 15 et 19 février 2010 (Institut CSA).

Importance de l'échantillon :

2 000 personnes dont :

- 1 000 habitants en France
- 500 habitants en Région Rhône-Alpes
- 500 habitants à Annecy et sur les sites accueillants des compétitions

C ... comme Concept

Annecy 2018, c'est **le projet des Jeux à la montagne**. Ville de montagne, au pied du Mont-Blanc, Annecy est héritière d'une tradition de sports d'hiver. Destination touristique internationale, elle bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité de la Suisse et de l'Italie.

Le concept d'Annecy 2018 s'articule autour de **deux pôles, Annecy et Mont-Blanc**, et du site de La Plagne.

Ces pôles sont :

- composés d'une majorité de sites existants et de nouveaux sites qui garantiront l'excellence sportive ;
- réunis dans un périmètre géographique compact, à 50 minutes l'un de l'autre ;
- desservis par un réseau aéroportuaire, ferroviaire, autoroutier et routier dense et performant ;
- dotés chacun d'un village olympique qui permettra aux athlètes d'être logés à proximité de leur site de compétition et d'un centre des médias (CIRTV/PPP) ;
- constitués de sites qui laisseront un héritage pour la pratique du sport et le territoire.

■ Pôle Annecy

Alliant le panorama du lac d'Annecy et du massif alpin au charme de la vieille ville, ce pôle rassemblera spectateurs, athlètes et toute la famille olympique en un même lieu de célébration de la fête olympique.

Il accueillera :

- en bordure du lac, le théâtre des **cérémonies** et de **remise des médailles**, sur un site qui réunit chaque année 50 000 spectateurs, à l'occasion de la Fête du lac ;
- tous **les athlètes du patinage** (patinage de vitesse et patinage artistique) dans des nouveaux équipements pérennes ;
- **le Biathlon et le Ski nordique**, organisés à La Clusaz et au Grand-Bornand, lieux de compétition traditionnels de ces disciplines ;
 - **toutes les épreuves des XII^{es} Jeux Paralympiques** ;
 - **la Session (Assemblée Générale) du CIO**, dans le nouveau centre des congrès d'Annecy livré en 2014 ;
 - **les lieux d'hébergement** de la famille olympique.

■ Pôle Mont-Blanc

Site des premiers Jeux Olympiques d'hiver, Chamonix 1924, au pied du plus haut sommet d'Europe est un des berceaux des sports d'hiver possédant une forte culture du sport.

- Le pôle du Mont-Blanc accueillera le **Curling, le Hockey sur glace, le Ski acrobatique, le Ski alpin et le Surf des neiges**.
- Il regroupe les stations de Chamonix, Flaine, Les Houches, Megève, Morzine et Saint-Gervais. Tout au long du XX^e siècle, elles ont accueilli de grandes compétitions internationales. La célèbre **Descente du Kandahar** a pour cadre la piste « Verte des Houches » depuis 1948. Morzine offrira au **Ski alpin dames** une descente de haut-niveau. Le **Hockey sur glace** est profondément ancré dans ce pôle au sein duquel évoluent trois clubs professionnels.

■ La Plagne

Les épreuves de **Bobsleigh, de Luge et de Skeleton** seront organisées sur la piste de La Plagne, site olympique en 1992. L'infrastructure a été rénovée en 2008, conformément aux normes de la Fédération Internationale.

D ... comme Dates des Jeux

Le comité de candidature Annecy 2018 propose que les XXIII^e Jeux Olympiques d'hiver se déroulent du **vendredi 09 février 2018** (cérémonie d'ouverture) au **dimanche 25 février 2018** (cérémonie de clôture).

Le comité de candidature propose que les XII^e Jeux Paralympiques d'hiver se déroulent du **vendredi 9 mars 2018** (cérémonie d'ouverture) au **dimanche 18 mars 2018** (cérémonie de clôture).

Plusieurs facteurs motivent le choix des dates proposées pour les Jeux Olympiques :

■ De bonnes conditions climatiques ont été constatées sur la durée

La météorologie offre aux athlètes les meilleures conditions possibles lors des compétitions sportives à ces dates. Au cours de la dernière décennie, les relevés météorologiques montrent qu'à la période proposée, les sites olympiques de montagne bénéficient d'un enneigement naturel important et d'une qualité de neige optimale.

■ Les perspectives offertes par les vacances d'hiver

La période proposée correspond aux vacances scolaires et universitaires dont les dates seront fixées en concertation avec l'Etat français.

Ce choix favorise :

- la fréquentation maximale des sites de compétition, propice à une atmosphère festive ;
- la disponibilité de nombreux volontaires prêts à s'impliquer dans l'organisation et la réussite des Jeux ;
- l'utilisation des hébergements scolaires et universitaires pour accueillir les forces de sécurité et la main d'œuvre ;
- l'utilisation de la flotte de véhicules de transport scolaire, avec des chauffeurs expérimentés.

■ Absence d'événements de grande ampleur se déroulant en France

- une concertation sera engagée avec le Comité des 6 Nations et l'International Rugby Board (IRB) pour coordonner les dates du Tournoi des 6 Nations avec celles des Jeux ;
- les dates proposées sont compatibles avec le calendrier traditionnel des Fédérations Internationales des sports d'hiver olympiques.

E ... comme Environnement

La richesse et la beauté de leurs paysages font d'Annecy et de la Haute-Savoie un cadre unique pour accueillir les Jeux. Depuis 1976, grâce à une action volontariste des autorités publiques locales, Annecy bénéficie d'un lac dont la pureté de l'eau est internationalement reconnue. Ce territoire offre des conditions environnementales excellentes :

- l'environnement naturel est préservé grâce à ses réserves naturelles et à ses sites classés ;
- une eau et un air purs contribuent à la qualité de vie de ses habitants ;
- plus de 100 stations d'épuration des eaux usées sont réparties sur ce territoire et permettent de faire face à des afflux touristiques portant la population de 700 000 à plus de 1,25 millions d'habitants ;
- 91 % des déchets collectés sont valorisés ou recyclés ;
- la moitié de la consommation d'électricité de la Haute-Savoie est produite par une production électrique locale d'origine renouvelable.

■ Anney 2018 a pour objectif de réaliser des Jeux à empreinte écologique positive

Pour y parvenir, quatre mesures seront mises en œuvre :

- l'utilisation du transport collectif propre pour relier les différents sites des Jeux ;
- le développement de l'éco-station, nouvelle génération de station de montagne. Elle privilégiera l'accès aux stations grâce à des véhicules à émission limitée, l'autosuffisance énergétique, le recyclage des déchets et la mise en place de circuits courts d'approvisionnement ;
- la valorisation des filières économiques basées sur l'usage des ressources locales du bois et de l'énergie solaire. La structuration de ces filières permettra la mise en place de programmes de formation professionnelle et la création de nouveaux emplois ;
- la sensibilisation du grand public et des entreprises aux enjeux environnementaux.

Ces mesures s'inscrivent dans les engagements pris par les autorités locales au travers notamment de la Convention Alpine, de la Charte du Mont-Blanc et de l'Agenda 21 d'Anney.

L'étude Olympic Games Impact (OGI) nous aidera à mesurer la pertinence de nos actions. Elle constituera un outil d'aide à la décision, intégré à notre système de management environnemental.

■ Le concept d'Anney 2018 contribuera à réduire significativement l'impact des Jeux sur l'environnement

- une majorité de sites existe. Les aménagements complémentaires et la construction de nouvelles infrastructures seront réalisés dans une démarche de haute qualité environnementale;
- la modernisation du réseau ferroviaire et la généralisation des transports collectifs réduiront les émissions de carbone.

F ... comme Finances

■ Le budget global de la candidature s'élève à 16 millions d'Euros (requérances et candidature)

Le principal financement (10 M€) résulte des engagements publics de la ville d'Anney, de l'Etat, du conseil régional Rhône-Alpes, du conseil général de la Haute-Savoie et des différentes communes proposées pour accueillir les sites olympiques.

Ce budget est également financé grâce à des partenariats privés qui sont développés en collaboration avec le Comité National Olympique français, dynamisant ainsi l'intérêt des entreprises pour le Mouvement olympique et créant les bases des futurs partenariats avec le comité d'organisation.

Ce budget repose sur une participation équilibrée de tous les partenaires publics. Il permettra notamment de :

- proposer un projet d'organisation des Jeux solide et fiable ;
- promouvoir la candidature ;
- léguer un héritage durable grâce à la réalisation d'études techniques anticipant le développement du territoire (transports multimodaux, éco-quartiers, nouvelles technologies de l'information) ;
- développer un programme éducatif autour de l'Olympisme et de la promotion du sport destiné à la jeunesse.

H ... comme Hébergement

Il y a plus de 80 000 chambres, dans un rayon de 50 km autour du centre des Jeux et de 10 km autour des sites de compétition. Plus de 35 000 sont des chambres d'hôtels et des chambres en résidences de tourisme classées dont 25 000 de 3 à 5 étoiles. A cette offre s'ajoutent 214 000 lits touristiques et 355 800 lits en résidences secondaires.

L'agglomération d'Anney, dans le cadre du plan de développement du tourisme d'affaires, a décidé la construction d'un nouveau centre international de congrès (achèvement en 2014). Dans ce contexte, 500 chambres d'hôtels 4 et 5 étoiles nouvelles normes seront réalisées.

■ Concept d'hébergement des médias

Le concept d'Anney 2018 est d'offrir aux médias un hébergement confortable et fonctionnel, proche de leurs lieux de travail et desservi par des moyens de transport dédiés.

Au sein du pôle Anney, l'offre hôtelière sera complétée par un village des médias comprenant 3 000 chambres individuelles qui seront répartis dans 700 chalets offrant de bonnes conditions de confort, de niveau trois étoiles. Le village des médias bénéficiera du hub de transport du centre des médias. Un dispositif d'éco-mobilité sera mis en place pour les déplacements dans le village.

La construction du village des médias revitalisera l'ensemble de la filière économique locale du bois. La fabrication des chalets s'inscrit dans un programme de formation et d'insertion professionnelle. Les chalets du village des médias seront des constructions temporaires et réutilisables respectant des normes environnementales exigeantes et bâtis avec des bois locaux. Les chalets seront conçus pour être facilement démontés et transportés. Après les Jeux, ils contribueront au développement d'une nouvelle forme d'hébergement touristique, respectueuse des caractéristiques architecturales et des conditions environnementales des Alpes françaises.

Le village des médias proposera 3 000 chambres individuelles réparties dans 700 chalets.

H ... comme Héritage

Anncy 2018 s'inscrit dans une démarche territoriale, festive et responsable :

- les **deux villages olympiques** seront **reconvertis en quartiers d'habitation à haute qualité environnementale** et répondront à la croissance de la population et aux besoins d'hébergement des travailleurs saisonniers ;
- le **centre principal de presse** deviendra un **espace d'activités tertiaires** favorisant la création d'emplois durables et de proximité ;
- la **modernisation du réseau ferroviaire et des transports en commun** inscrira l'éco-mobilité dans le quotidien des habitants de la région et des touristes ;
- la réalisation d'un **modèle de station durable**, « l'éco-station » préfigurera la montagne de demain ;
- le **développement de la filière bois** sera créateur d'emplois, d'activités économiques et de formation professionnelle ;

M ... comme Motivation

Anncy 2018 veut offrir aux athlètes des Jeux Olympiques d'hiver conçus par des champions dans des sites authentiques au cœur des montagnes.

La candidature souhaite offrir :

- aux athlètes d'excellentes conditions de compétition pour que chacun puisse exprimer son talent et que les meilleurs soient récompensés.
- aux spectateurs un rôle d'acteur des Jeux pour célébrer la performance de tous les sportifs dans une ambiance chaleureuse et festive, issue de notre tradition savoyarde.
- grâce aux nouveaux médias, un événement sportif, culturel et social qui porte à travers le monde amitié et respect.
- également garantir aux médias les meilleures conditions de travail pour mettre en valeur les performances des athlètes et contribuer au rayonnement universel des Jeux.

Anncy et le Mont-Blanc veulent inviter le monde entier à vivre une fête universelle pour écrire une nouvelle page de l'Olympisme et conjuguer pour toutes les générations le plaisir et la performance, l'amitié et la compétition, l'enjeu et le jeu.

■ Anncy 2018 : ouvrir la voie vers la montagne du XXI^e siècle

Notre territoire a été guidé et façonné par l'Olympisme : les Jeux de Chamonix en 1924 ont été le point de départ d'un formidable développement du tourisme des sports d'hiver dans les Alpes françaises. Les Jeux constituent un puissant levier de changement et un formidable catalyseur des énergies et des volontés. En accueillant le plus grand événement sportif d'hiver au monde, Anncy 2018 souhaite engager une refondation environnementale, sportive et sociétale.

■ Trois grandes orientations

Environnement

- L'utilisation prioritaire du transport collectif à impact limité ;
- La mise en œuvre d'un nouveau concept de station écologique et responsable (eco station);
- La valorisation des filières économiques basées sur l'usage du bois et de l'énergie solaire.

Sport

- Le développement de la pratique de sports de nature par toutes les générations grâce à des nouveaux équipements ;
- La disponibilité d'équipements sportifs conçus pour leur utilisation post-olympique et soutenus par des programmes de développement des sports concernés.

Société

- La formation de jeunes du monde entier aux valeurs de l'Olympisme ;
- La capacité à réunir l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'un projet commun.

N ... comme Neige

Les Alpes savoyardes sont une des premières destinations mondiales pour les sports d'hiver. Elles accueillent chaque année de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Cette attractivité s'explique en particulier par un enneigement constant et de qualité.

Sur les dix dernières années, les statistiques météorologiques indiquent que, pendant la période prévue pour les Jeux, les conditions sont excellentes sur les sites choisis pour accueillir les épreuves de ski :

- une hauteur moyenne de neige supérieure à 80 cm ;
- une température moyenne de -1°C en journée ;
- un temps froid et sec ;
- un vent modéré, voire faible.

S ... comme Sites sportifs

Le choix des sites sportifs a été réalisé d'après les résultats d'études fondées sur plusieurs critères :

- normes des Fédérations Internationales ;
- existence et qualité sportive du site ;
- diminution des impacts environnementaux ;
- accessibilité aisée et desserte par un double itinéraire ;
- héritage sportif en cohérence avec les projets du territoire.

■ Sports de glace

• Patinage artistique et Patinage de vitesse sur piste courte

Les compétitions se dérouleront dans une nouvelle patinoire à Annecy (12 000 spectateurs) située sur le campus universitaire. Ce nouvel équipement sera reconverti en un complexe multisports, et une résidence étudiante pour les sportifs de haut niveau poursuivant des études supérieures. La patinoire actuelle et une surface de glace temporaire accueilleront les entraînements.

• Patinage de vitesse

La compétition se déroulera sur le nouvel anneau de vitesse d'Annecy (8 000 spectateurs) qui dotera la France d'un équipement pérenne, héritage des Jeux.

• Hockey sur glace

Les épreuves messieurs se dérouleront dans la nouvelle patinoire du Mont-Blanc (10 000 spectateurs). Une surface de glace temporaire attenante sera mise en place pour les entraînements. Les épreuves dames auront lieu dans la patinoire modernisée de Chamonix (6 000 spectateurs). Les entraînements se dérouleront dans la patinoire existante de Saint-Gervais proche du village olympique.

• Curling

La compétition se déroulera dans la patinoire existante de Megève (capacité portée à 4 000 spectateurs).

• Bobsleigh, Luge et Skeleton

Les compétitions se dérouleront sur la piste olympique de La Plagne qui a été rénovée en 2008. Des aménagements complémentaires seront effectués.

■ Sports de neige

• Ski alpin

Le site des Houches (30 000 spectateurs, 1000/1870 m d'altitude) accueillera les épreuves messieurs. Morzine accueillera les épreuves dames (15 000 spectateurs, 1195/1950 m d'altitude). Chacun de ces sites disposera d'une seule aire d'arrivée pour toutes les compétitions.

• Surf des neiges

Les épreuves se dérouleront à Flaine (15 000 spectateurs, 1580/1835 m d'altitude), reliée à la plaine du Mont-Blanc par une nouvelle télécabine de grande capacité.

• Ski acrobatique

Les épreuves se dérouleront à Megève (15 000 spectateurs, 1490/1745 m d'altitude), et les aménagements effectués feront de la station un site permanent pour cette discipline.

• **Ski de fond, Saut à ski, Combiné nordique**

La Clusaz (20 000 spectateurs, 1 150 m d'altitude), étape française de la Coupe du monde de Ski de fond, accueillera l'ensemble de ces disciplines. Les tremplins s'intégreront au relief naturel et épouseront la courbe du terrain.

• **Biathlon**

Les épreuves seront disputées au cœur du village du Grand Bornand (15 000 spectateurs, 925 m d'altitude). Ce site accueillera en 2011 une étape de la Coupe du monde.

Le montant des travaux nécessaires à la modernisation des sites sportifs existants, ou à la création de nouvelles structures sportives (Sites de patinage de vitesse, patinage artistique, saut à ski, combiné nordique, hockey...) s'élèvera, après études techniques, à environ 285 M€*.

**Les montants indiqués dans le dossier technique sont en USD.*

La carte des sites se trouve en annexe

T ... comme **Transport**

Anecy est reliée aux réseaux de transports européens. La région est dotée d'infrastructures de transport permettant l'accueil, chaque hiver, de centaines de milliers de touristes. La ville est accessible depuis l'extérieur par deux aéroports internationaux, trois couloirs autoroutiers et deux liaisons ferroviaires à grande vitesse.

Le Plan de transport olympique repose sur les principes suivants :

- utilisation des infrastructures aériennes, autoroutières et routières existantes ;
- déplacements majoritairement assurés en transports collectifs à impact environnemental limité ;
- optimisation des liaisons ferroviaires ;
- interconnexion des modes de transport ;
- garantie d'au moins deux accès pour chacun des sites olympiques (à l'exception de La Plagne).

Les Jeux laisseront ainsi un héritage important :

- modernisation et développement du transport ferroviaire ;
- nouvelle conception de l'accès aux stations (trois nouveaux transports par câble) ;
- mise en place d'un dispositif de transports collectifs (train, bus, transport par câble) coordonnés et connectés pour l'ensemble de la population du territoire.

■ **Les infrastructures de transport existantes comprennent**

- deux aéroports internationaux, Genève et Lyon, et deux aéroports nationaux à Chambéry et Anecy ;
- un réseau ferroviaire totalement électrifié de 250 km en Haute-Savoie. Il relie les pôles Anecy et Mont-Blanc. Il est connecté avec le réseau de trains européens à grande vitesse ;
- un réseau routier et autoroutier dense (dont 175 km d'autoroutes et 2 945 km de routes principales) offrant de multiples itinéraires. Les autoroutes A40 et A41 relient les deux pôles Anecy et Mont-Blanc. Ce réseau bénéficie de mesures d'exploitations hivernales performantes qui garantissent l'accessibilité du massif alpin par tous les temps ;
- un réseau de transports collectifs, dans l'agglomération d'Anecy.

Le réseau ferroviaire fait l'objet d'un programme de modernisation et de doublement de voie. Certaines opérations sont déjà engagées comme celle entre la Plaine du Mont-Blanc et Chamonix.

■ **Le plan comprend des investissements qui seront accélérés pour l'organisation des Jeux**

- **le doublement intégral de la voie ferroviaire unique Anecy-Saint-Gervais** assurera le transport de 12 000 passagers par heure entre les deux pôles. Ce projet constitue, avec le réseau autoroutier et routier parallèle, la colonne vertébrale du dispositif de transport des Jeux ;
- **la modernisation de la ligne Chambéry-Anecy-Genève** dont le doublement partiel de la ligne Aix-les-Bains-Anecy qui assurera des gains de temps et de capacité.

Ce plan traduit la volonté de diminuer l'usage du véhicule individuel au profit des transports collectifs. Il comprend :

- **le projet de liaison ferroviaire transfrontalière express** avec la Suisse (CEVA) qui prévoit, en 2016, la mise en service d'un réseau reliant l'agglomération de Genève aux pôles d'Anecy et du Mont-Blanc. Il permettra une liaison fluide et fréquente entre le périmètre olympique et une population d'un million d'habitants ;
- **la modernisation de la ligne entre la Plaine du Mont-Blanc et Chamonix** qui augmentera la fréquence des trains (un toutes les 20 minutes dans chaque sens) ;

- **la rénovation et l'amélioration de l'infrastructure routière** qui faciliteront la liaison entre Annecy, Genève, Thonon et Evian et réduiront les temps de transport par les deux itinéraires d'accès à Morzine.

Le Plan de transport olympique prévoit des infrastructures supplémentaires ayant pour objectif de favoriser une mobilité durable.

- **la réalisation d'un train urbain express** (tram-train) permettra l'accès des spectateurs au centre d'Annecy et réduira la circulation routière. La ligne desservira également l'anneau de vitesse ;
- **des liaisons par câble à grande capacité** seront réalisées : entre la Plaine du Mont-Blanc et Flaine, entre Morzine et le site du Ski alpin dames et entre Avoriaz et ce site ;
- **la Plaine du Mont-Blanc** sera directement reliée au réseau ferroviaire à grande vitesse.

■ **Annecy dispose de deux aéroports internationaux : Genève-Cointrin et Lyon Saint-Exupéry**

Le principal aéroport international des Jeux sera celui de Genève-Cointrin (situé à 35 minutes du centre des Jeux par l'autoroute ; 1^{er} aéroport mondial pour les sports d'hiver et 2^{ème} aéroport d'aviation d'affaires en Europe, il est doté d'infrastructures qui lui permettent de fonctionner par tous les temps). Un service de 500 bus express, chaque week-end en saison d'hiver, achemine les voyageurs au départ de l'aéroport vers les stations de sports d'hiver. Au moment des Jeux, ce dispositif sera adapté et renforcé pour rejoindre tous les sites.

Trois autres aéroports seront utilisés dans le cadre des Jeux :

- l'aéroport international Lyon Saint-Exupéry : 3^e aéroport français, directement connecté au réseau ferroviaire à grande vitesse et au réseau autoroutier desservant Annecy ;
- l'aéroport Chambéry-Savoie : il peut recevoir tous les types d'avion jusqu'au gros porteur. Situé à 30 minutes d'Annecy, il est adapté à l'aviation d'affaires ;
- l'aéroport d'Annecy : situé à seulement 7 km du centre-ville, il offre cinq vols directs quotidiens avec Paris. Il est l'aéroport idéal pour l'aviation d'affaires.

T ... comme **Temps de trajet entre les sites**

En 2018, grâce au dispositif mis en place, il sera possible dans la même journée d'assister à plusieurs compétitions se déroulant à Annecy et sur les sites du Mont-Blanc, puis d'assister à la cérémonie de remise des médailles en fin de journée au bord du lac d'Annecy.

Les athlètes et des officiels d'équipe seront hébergés au plus près des sites de compétition et d'entraînement : 83 % des athlètes à moins de 30 minutes.

Les villages olympiques d'Annecy et de la Plaine du Mont-Blanc sont distants de 50 minutes par l'autoroute.

Le Plan de transport olympique assurera aux acteurs et spectateurs des Jeux des déplacements rapides entre tous les sites olympiques et les zones d'hébergement.

La liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin est un projet prioritaire de l'Union Européenne. La réalisation des accès français améliorera la desserte ferrée des territoires savoyards et placera Annecy à 3 h de Paris et à 1h15 minute de Lyon.

Les temps de parcours indiqués dans le dossier ont fait l'objet de mesures sur le réseau de transport actuel, en bus et en conditions hivernales. Ils seront améliorés avec la modernisation prévue des infrastructures et grâce à la mise en place d'un Plan de transport olympique.

V ... comme Village Olympique

La conception des villages garantira aux athlètes des conditions d'accueil idéales, leur permettant de préparer au mieux les compétitions dans une atmosphère favorisant les rencontres et les échanges.

Le concept répond à quatre principes :

- garantir aux athlètes une proximité maximale de leur site de compétition ;
- offrir une situation exceptionnelle au cœur des montagnes ;
- être des modèles d'éco-quartier s'inscrivant dans notre démarche d'excellence environnementale ;
- constituer un héritage répondant aux besoins croissants de logements dans Annecy et sa région.

Les villages offriront au total 4800 lits. Ils seront situés à 50 minutes l'un de l'autre. La zone résidentielle sera constituée de bâtiments n'excédant pas trois étages. Les athlètes bénéficieront de chambres (12 à 15 m²) à deux lits, dans des unités comprenant trois chambres au maximum. Des structures temporaires accueilleront les services du village (restaurant, polyclinique, espaces de loisirs...).

■ Le village olympique d'Annecy (467 m. d'altitude) sera implanté à 10 minutes du Théâtre des cérémonies, et à 5 minutes du Centre principal des médias (CIRTV/PPP). D'une capacité de 2500 lits, il sera construit sur un terrain de 30 hectares. Il sera le village des Jeux Paralympiques.

■ Le village olympique du Mont-Blanc (560 m. d'altitude) implanté dans la Plaine du Mont-Blanc, sera bâti sur un terrain de 25 hectares et comptera 2300 lits.

Implantés dans le prolongement de zones urbaines, les deux villages olympiques seront reconvertis après les Jeux en quartiers d'habitation. Celui d'Annecy comprendra un centre d'accueil et d'hébergement de stages sportifs. Celui du pôle Mont-Blanc accueillera une résidence d'hébergement des travailleurs saisonniers des stations voisines.

CONTACTS PRESSE

Service presse Annecy 2018

**Responsable Service presse
(presse nationale/internationale)**

Alexandra Carraz

Tél : +33 (0)4 50 33 50 02

Mobile : +33 (0)6 22 86 73 12

alexandra.carraz@annecy-2018.fr

Chargée des Relations presse

Molly Mugnier

Tél : + 33 (0)4 50 33 49 91

Mobile : +33 (0)6 46 33 10 26

molly.mugnier@annecy-2018.fr

Contacts presse nationale

Anne-Christine Dugény

Tél : +33 (1) 58 47 84 27

Mobile : +33 (0)6 75 87 66 22

anne-christine.dugeny@havas-se.com

Nicolas Poncy

Tél : +33 (1) 58 47 83 63

Mobile : +33 (0)6 81 52 65 30

nicolas.poncy@havas-se.com